

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 7 février 2019

Nombre de conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 7 février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 31 janvier 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, Mme Florence BRIERE, M. Bertrand CHAMBE, Mme Sophie RODIER, M. Benoit VERNAISON, M. Sébastien BALMONT, M. Wilfried ROLLET.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, M. Marc FERLAY.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h45

POINT SUR LE CHANTIER DE L'ÉCOLE

Les travaux de l'école se déroulent normalement.

Le bâtiment des primaires devrait être opérationnel pour la rentrée des vacances scolaires de février 2019.

La livraison et le montage d'une partie du mobilier aura lieu le 19/02/2019.

Les peintures sont en cours tout comme l'électricité, quant au chauffage il est posé.

Une visite du chantier de l'école par les membres du Conseil Municipal aura lieu de samedi 16 février à 9h30.

• DELIBERATION : AVENANTS DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Des avenants à valider :

| | | | |
|---|------------------------|---|---------------|
| Coordination sécurité et protection de la santé | BUREAU ALPES CONTROLES | Allongement de la durée des travaux (4mois) | 800 € HT |
| Lot 01 : Terrassements – V.R.D – ESPACES VERTS | RIVOLLIER TP | Divers travaux supplémentaires | 4 582 € HT |
| Lot 07 : Plâtrerie peinture | Groupe C.A.E. | Doublage 50mm-cloison 98 - ossature plafond | 5 298,80 € HT |

Délibération adoptée à l'unanimité

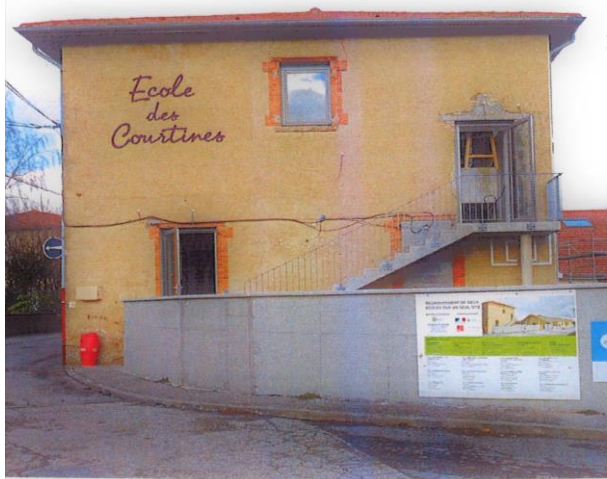
• DELIBERATION : ENSEIGNE DE L'ÉCOLE

Monsieur Patrick HERREO présente aux membres du conseil les 3 propositions pour l'enseigne de l'école réalisée par A3D SIGNALÉTIQUE.

C'est la proposition N°2 qui a été retenue avec 7 voix pour et 2 contre.

La police de caractère et la couleur sont identiques à l'enseigne de la Bibliothèque – Salle Marius Deal.

Coût l'enseigne (création et pose) : 1240 € HT



Délibération adoptée 7 voix pour et 2 contre

TAXE AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Direction Départementale des Territoires du Rhône a transmis les notices « Taxe d'aménagement » et « redevance d'archéologie préventive » actualisées aux valeurs forfaitaires 2019.

Cette taxe permet de financer les équipements publics de la commune : voirie et réseaux, raccordement à l'égout.

Monsieur le Maire indique que le taux de cette taxe depuis le 1^{er} mars 2011 est de 4% et demande au Conseil de voter un taux.

Le Conseil vote à l'unanimité un taux de 4 %.

Monsieur le Maire indique également que la délibération du 6 novembre 2014 prévoyait une exonération pour les logements sociaux et demande au Conseil s'il souhaite ou non maintenir cette exonération.

Le Conseil vote à l'unanimité la suppression de l'exonération pour les logements sociaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION PORTEES PAR LE CDG69

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conventions de participation à la protection sociale complémentaire pour le risque santé et prévoyance des agents de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2019 et qu'il convient de les renouveler au terme d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Les membres du Comité Technique du CDG69 ont été saisis le 22/01/2019 et ont émis à l'unanimité un avis favorable pour que la commune de Duerne mandate le CDG69 pour mener cette procédure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour confier au CDG69 la conduite de ce projet de conventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

POINT SUR LA REUNION PUBLIQUE

Monsieur le Maire et Monsieur Benoit VERNAISON précisent qu'il y avait 48 personnes présentes au Grand débat qui a eu lieu le jeudi 31 janvier 2019 à Duerne.

Étaient présents des personnes de DUERNE, de POMEYS, de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, de CHAZELLES SUR LYON et de SAINTE FOY L'ARGENTIERE.

Le débat a duré 3 heures avec deux temps d'échange : prise de parole des citoyens puis intervention du Député Monsieur Thomas GASSILLOUD.

L'échange était positif, respectueux et de bon niveau.

Deux thématiques en ressortent : l'écologie et le partage des richesses.

Le retour du « Grand débat » sera très prochainement mis en ligne sur le site de la Mairie.

Si vous avez des arguments, d'autres propositions à rajouter ou des compléments à apporter, vous êtes invités à les envoyer par mail : mairie.duerne@cc-mdl.fr

Le document finalisé sera transmis directement à la Préfecture du Rhône au plus tard le vendredi 22 février 2019.

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil les diverses demandes de subventions reçues par la commune :

- BTP CFA : 90 €
- CMA : 480 €
- Prévention routière
- Groupe de Secours Catastrophe Français

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité les demandes de subventions du BTP CFA, de la CMA et du GSCF.
Le Conseil Municipal rejette à 8 voix contre et 1 voix pour la demande de subvention de la Prévention routière.

ADHESION 2019 CAUE

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite adhérer cette année au CAUE. Il rappelle que des architectes conseils du CAUE tiennent des permanences au Parc Eco Habitat et à Sainte Foy l'Argentière pour la population et que la commune peut avoir recours au CAUE pour des conseils. La participation pour l'adhésion 2019 est de 200 €. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'adhérer en 2019 au CAUE.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Aucun compte rendu des commissions.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition étude CCI : un rendez-vous pour une étude de projet avec Madame Marine Alain de la CCMDL aura lieu le jeudi 14 février à 16h00
- Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l'AMF : Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de la lire et d'en débattre au prochain Conseil (réponse et/ou délibération à rendre à l'AMF avant le 31/03/2019)

La séance est levée à 22h25

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 7 Mars 2019 à 20h30

